

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

## 44<sup>ème</sup> rallye national PEA de la Luronne Coupe de France des rallyes coefficient 3

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	lundi 29 AVRIL 2019
Ouverture des engagements :	lundi 29 AVRIL 2019
Clôture des engagements :	lundi 20 MAI 2019
Parution du carnet d'itinéraire :	samedi 25 MAI 2019
Dates et heures des reconnaissances :	samedi 25 MAI 2019 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 jeudi 30 MAI 2019 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 vendredi 31 MAI 2019 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Vérifications des documents le :	samedi 1 <sup>er</sup> JUIN 2019 de 7h00 à 11h00
Lieu :	château de Maillard, Avenue Jacques
PARISOT	70800 SAINT- LOUP
Vérifications des voitures le :	samedi 1 <sup>er</sup> JUIN 2019 de 7h00 à 11h00
Lieu :	château de Maillard 70800 SAINT- LOUP
Heure de mise en place du parc de départ le :	samedi 1 <sup>er</sup> JUIN 2019 à 7h30
Lieu :	place Jean JAURES 70800 SAINT- LOUP
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le :	samedi 1 <sup>er</sup> JUIN 2019 à 10h30
Lieu :	château de Maillard à SAINT- LOUP
Publication des équipages admis au départ le :	samedi 1 <sup>er</sup> JUIN 2019 à 11h30
Lieu :	château de Maillard à SAINT- LOUP
Publication des heures et ordres de départ le :	samedi 1 <sup>er</sup> JUIN 2019 à 11h30
Lieu :	château de Maillard à SAINT- LOUP
Départ de l'étape 1 de la 1 <sup>ère</sup> VH :	samedi 1 <sup>er</sup> JUIN 2019 à 13h15
Lieu :	parc fermé, Place Jean JAURES à SAINT- LOUP SUR SEMOUSE
Arrivée de l'étape 1 de la 1 <sup>ère</sup> VH :	samedi 1 <sup>er</sup> JUIN 2019 à 20h12
Lieu :	parc fermé, Place Jean JAURES à SAINT- LOUP SUR SEMOUSE
Publication des résultats partiels le :	samedi 1 <sup>er</sup> JUIN 2019 à 22h00
Lieu :	Place du château à SAINT- LOUP
Départ de l'étape 2:	dimanche 2 JUIN 2019 à 7h30
Lieu :	parc fermé, PLace Jean JAURES à SAINT- LOUP SUR SEMOUSE

Arrivée de l'étape 2 et du rallye de la 1<sup>ère</sup> VH : dimanche 2 juin 2019 à 15h43  
Lieu : parc fermé, Place Jean JAURES à SAINT- LOUP SUR SEMOUSE

Vérification finale le : dimanche 2 JUIN 2019  
Lieu : garage DORMOY-FORD, 87 Rue Albert THOMAS 70320 CORBENAY

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : dimanche 2 JUIN 2019 au plus tard 30 minutes après le pointage du dernier concurrent au dernier CH.  
Lieu : château de Maillard, à SAINT-LOUP SUR SEMOUSE

Remise des prix le : dimanche 2 JUIN 2019 à 19h30  
Lieu : château de Maillard à SAINT-LOUP SUR SEMOUSE

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise les 1<sup>er</sup> et 2 JUIN 2019 en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye national PEA dénommé :

### **44<sup>ème</sup> rallye national PEA de la LURONNE**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le 27/2//2019 sous le numéro 28 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 246 en date du 27/3/2019.

#### **Comité d'Organisation**

Président : Mr Michel MAUVAIS

Membres : Comité directeur de l'ASA LURONNE, officiels et bénévoles.

Secrétariat du rallye, adresse : ASA LURONNE, 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE

Téléphone : 03 84 75 78 42 ou 06 30 74 27 83

Fax : 09 71 70 68 60

Permanence du Rallye : Château de Maillard, Avenue Jacques PARISOT, 70800 SAINT- LOUP SUR SEMOUSE

Lieu, date, horaire : du samedi 1<sup>er</sup> JUIN 2019 à 7h00 à 22h30 et dimanche 2 JUIN 2019 de 6h00 à 20h00

#### **Organisateur technique**

Nom : ASA LURONNE

Adresse : 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **1.1P. OFFICIELS**

Commissaires Sportifs :	Président du collège:	Claude CONDAMIN n° 0314/122813
	Membre	Gérard SIMON n° 0419/12017
	Membre	Monique FRANCE n° 0409/29181
Directeur de Course PC :		Daniel BLANQUIN n° 308/1941
Directeur de Course PC Adjoint :		Jacques LEGALL n° 0413/9383

Directeur de Course PC Adjoint ES1 :	Denis DUROC n° 0411/147050
Directeur de Course PC Adjoint ES2 :	Hubert BENOIT n° 0411/3637
Directeur de Course PC Adjoint ES3 :	Gérard FINQUEL n° 0405/1913
Directeur de Course PC VHC :	François NASAZZI n° 0314/11062
D/C ES1 :	Franck MADER n° 0323/187554
D/C ES1 adjoint :	Olivier DEVAUX n° 0314/1751
D/C ES2 :	Gérard PORA n° 0418/57091
D/C ES2 adjoint :	Guy FELMANN n° 0405/6282
D/C ES3 :	Jan-Hug HAZARD n° 0304/1505
D/C ES3 adjoint :	J-Christophe OUDIN n°0204/236855
Voiture tricolore :	Jean-Pierre SIMON n° 0409/2746
Voiture balai :	Claude PETOT n° 0409/3614
Chrono départ ES1 :	Sylvie FAIVRE n° 0421/11039
Chrono arrivée ES1 :	Sylvie AUBERT n° 0405/192676
Chrono départ ES2 :	Etienne GROSJEAN n° 0409/197829
Chrono arrivée ES2 :	Michèle CHOLLEY n° 0409/9463
Chrono départ ES3 :	Norbert TISSIER n° 0405/24359
Chrono arrivée ES3 :	Françoise CARCHON n° 0305/211678
Chargées des relations avec les concurrents :	Martine REVERCHON n° 0409/14505
	Delphine NASAZZI n° 0314/11063
	Eliane BRETL
Médecin Chef :	André LALLEMAND n° 0411/55989
Commissaires Techniques : responsable :	Jean-Louis REVERCHON n° 0421/6835
	Denis DERCHE n° 0314/33547
	Emile TENA n° 0305/124058
	Michel PETETIN n° 0409/217737
	Pascal ROY n° 0409/6829
	Marianne BASSO n°0409/222364
	stagiaire :
Chargés des relations avec la presse :	
Chargée des commissaires :	

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 44ème rallye national PEA de la LURONNE compte pour :

- la coupe de France des rallyes 2019,
- les challenges ASA LURONNE 2019,
- les challenges VED et STPI / PRE SERROUX 2019.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages régulièrement engagés liront leur heure de convocation pour les vérifications administratives et technique sur la liste des engagés mise en ligne sur le site de l'ASA LURONNE : asaluronne.fr

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 44<sup>ème</sup> rallye national PEA de la LURONNE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 20 MAI 2019 à minuit.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 125 voitures maximum (modernes + VHC + VHRS).

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
  - 2 membres ASA LURONNE : 435 €
  - 1 membre ASA LURONNE : 485 €
  - 2 membres autre ASA : 535 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1070 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée suivant le plan figurant dans le road-book, place de la Familiale à SAINT-LOUP SUR SEMOUSE.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 44ème rallye national PEA de la LURONNE représente un parcours de 391.40 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 128.20 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1/4/5/8 : Villers les Luxeuil de 13.10 kms.
- ES 2/6/9 : Le Prémourey de 11.70 kms
- ES 3/7/10 : Le grand Fays de 12.90 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing".

## 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.3.17 NOUVEAU DÉPART APRÈS ABANDON : RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit\* à un chargé des relations avec les concurrents ( à l'aide du document figurant dans le Road-Book ) son intention de réintégrer le rallye.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques au maximum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

\*NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la direction de course, au plus tard, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés. Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dés lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leurs catégorie ( groupe / classe ) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le collège des commissaires sportifs.

Le collège des commissaires sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA.
- Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéficiaire de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

a) - Prix en espèces :

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
SCRATCH	1000€	700€	500€	300€	150€
CLASSES					
+ de 12 partants	460€	250€	120€	80€	
8 à 11 partants	460€	220€	120€		
5 à 7 partants	460€	200€			
3 à 4 partants	460€				
1 à 2 partants	230€				
EQUIPAGE FEMININ	460€	Moins de 3 partants 50%			

b) - Autres récompenses :

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Le pilote et le copilote de chaque équipage récompensé recevront une coupe ou un trophée.

Trois commissaires seront récompensés (coupes).

La remise des prix se déroulera après le rallye le dimanche 2 juin 2019, au château de Maillard, Avenue Jacques PARISOT à SAINT-LOUP SUR SEMOUSE.. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

**TROPHEE FRANCOIS GRANDJEAN :**

Un trophée sera remis au pilote ayant remporté le plus grand nombre de temps scratch.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Tous renseignements complémentaires sur le site :

**asaluronne.fr**